

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2023

SOUTIEN ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN CAS DE CRISE
ÉNERGÉTIQUE - (N° 738)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE56

présenté par
M. Lamirault, rapporteur

ARTICLE 5

Après le mot :

« couverture »

insérer les mots :

« de la fourniture en électricité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.